BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°33 - MOT 2019

EDITORIAL

'arrivée du printemps donne souvent une impulsion à notre vie, comme un nouveau départ, avec des objectifs que l'on souhaite concrétiser, à titre personnel, professionnel ou public, et c'est très bien ainsi. La vie démocratique dans une république

laïque exige une organisation représentative

à tous les échelons de responsabilité pour qu'elle puisse fonctionner le plus efficacement possible. Les élus, d'abord, ont tous un rôle important à jouer quelque soit leur niveau de fonction, commune, département, région, et le parlement, parce qu'ils connaissent bien leur territoire et leur problématique. La fonction publique ensuite, sans laquelle l'Etat ne pourrait pas fonctionner correctement, doit être au service des citoyens et non l'inverse. Le monde économique, pilier essentiel et combien important, pour la prospérité et donc pour l'emploi. Le

se moderniser dans sa façon d'agir, s'il ne veut pas disparaître. Enfin l'Union Européenne qui a le grand mérite de contribuer à la paix en Europe, ce qui était son principal objectif il y a 60 ans.

Bref, toutes ces institutions, et ces corps inter-

médiaires comme on a l'habitude de les nommer, ont un rôle déterminant dans notre vie, à condition d'agir dans l'intérêt général et toujours dans une vision à moyen et long terme pour permettre, avec des mesures pragmatiques et concrètes, un avenir meilleur. Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry: «Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible». Jean DEJEAN





Page 2

des présents, en reprenant les résultats des maintenus au niveau de 2018. Seules les comptes, administratif et de gestion de 2018, bases locatives sur lesquels s'appliquent les taux d'imposition, une revalorisation décidée

qui présente un résultat net cumulé excédentaire de 40 153,17 € pour l'ensemble du budget. Pour 2019, le conseil municipal a décidé Travaux

les travaux concernant la rénovation de la

voté le budget primitif 2019, à l'unanimité

et Castans pour couvrir les habitations et les bâtiments professionnels, après l'achat de l'emplacement nécessaire d'une surface d'environ 120 mètres carrés. Voirie:

Comme déjà annoncés, les travaux de

rénovation de la voirie communale pour

2019, concernent la voie communale N°3

de «l'église au pont de derrière Madière»,

ainsi qu'une partie de la voie communale du

des taxes communales ; ceux-ci sont donc

par l'état, comme chaque année, du mon-

tant de l'inflation.Comme chaque année, le

F.N.A.C.A.: 166€

Suite à la vente de la propriété de la famille

Coussy, le Conseil Municipal a décidé

d'acquérir, avec l'accord du nouveau propriétaire, la famille ESTRADE, la parcelle

située côté sud de la place principale, d'une

conseil a attribué aux associations les sub-

ventions suivantes:

A.C.C.A.:167€.

Club du 3ème Age: 167€,

Comité des fêtes: 3000€,

Achat parcelle

toiture du préau de la mairie et de l'ancienne salle de la mairie, seront prochainement entrepris pour remplacer une partie

Toiture:

de la charpente vétuste et les tuiles canal très anciennes et poreuses. Défense incendie Dans le cadre de la «défense incendie», une réserve d'eau sous forme de citerne souple d'une contenance de 30 mètres cubes sera installée sur le secteur des hameaux de Counillas

Bilan du recensement de la population 2019 Le recensement de la population et des loge-

ments s'est déroulé en ce début d'année, à

la demande des services de l'INSEE, comme

tous les cinq ans. Michel HOMMEY conseil-

ler municipal, coordonnateur et Eliane LOZE agent recenseur, ont largement contribué à

la bonne exécution de cette opération. Le

bilan positif fait apparaître une population INSEE de 241 résidents et une population

réelle de 245 habitants, soit une augmen-

tation de 19 % par rapport au recensement

précédent de 2014. Avec 119 logements

répertoriés, dont 101 en résidence princi-

pale, la population madièranne doit encore

évoluer puisque huit nouvelles familles vont

s'installer d'ici la fin de cette année sur le

A ce jour, six autres familles sont en prévision d'installation à l'horizon 2020. Bienvenue

parc à jeux, permettent également aux visiteurs

de vivre un agréable moment de détente pour

conclure la visite. Pour plus de renseignements,

pour une meilleure communication entre

deux bulletins, pensez à nous donner vos

adresses mail. Les informations (invitations,

dates de manifestations...) vous parvien-

territoire communal.

Vie sociale

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal a été créé en 2010 pour accueillir les enfants de primaire et de maternelle, pour 8 communes du Terrefort, répartis dans deux écoles situées à ESCOSSE et BEZAC. Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution démographique, le R.P.I. repose essentiellement sur trois communes, ESCOSSE, BEZAC et MADIÈRE, qui représentent plus de 90 % des élèves scolarisés. Depuis huit ans, le coût de fonctionnement n'a cessé d'augmenter au fil des ans, pour atteindre en 2017 le montant exorbitant de 2400 € par enfant. A titre de comparaison, pour les enfants de MADIÈRE scolarisés à PAMIERS, la commune nous facture pour

à toutes ces familles qui contribuent à une nouvelle dynamique pour notre commune en terme d'habitat. Page 3

superficie de 4620 mètres carrés, pour un montant de 1114 € hors frais. Cette parcelle est classée dans le plan local d'urbanisme: «emplacement réservé pour l'agrandissement de la place publique». sans enfants est une commune qui vieillit et s'éteint peu à peu) le budget école primaire

dépasse désormais les 50 000 € pour 2019 et

ira encore croissant dans les années à venir. Il

est plus que jamais nécessaire de trouver un

nouveau mode de fonctionnement qui permet-

R.P.I. du Terrefort

cette année scolaire 800 € par enfant (trois fois moins) au lieu de 900 € les années précédentes ; la commune de LA TOUR DU CRIEU facture de 900 € par enfant. La moyenne régionale se situe entre 900 € et 1150 €. Ce coût très élevé à un impact important sur le budget communal; en effet pour la commune de MADIÈRE, dont le nombre d'enfants augmente chaque année, ce qui est une bonne nouvelle (une commune

Le journal de la commune vit aussi à travers

vous et c'est avec plaisir que nous accueil-

lerons ce que vous voudrez bien nous faire

partager (infos sportives, éducatives...).

Nous rappelons que la médiathèque d'ES-

COSSE, située rue du Couloumié est à la dis-

position des citoyens du Terrefort et ouverte

au public le mercredi de 15 h à 18 h, et le

Médiathèque

samedi de 10 h à 12 h.

trait de retrouver un coût financier par enfant scolarisé proche de la moyenne, ce que la commune de MADIÈRE demande depuis trois ans. Pour la rentrée de septembre 2019, le prévisionnel en effectif, annoncé en Conseil d'école du 15 mars dernier serait estimé à 94 élèves. Mini-golf et Jardin des Sens Depuis le 20 avril, le Mini-Golf et le Jardin des Sens sont réouvert au public les week-ends et jours fériés de 14h00 à 19h00 pour les mois de mai, juin et septembre. Ensuite tous les jours de 10h30 à 19h00, durant les mois de juillet et

août. Créé dans le but de sensibiliser les petits et

les grands aux problèmes «écologiques» actuels et à venir, le Jardin des Sens permet aux visiteurs de participer à des ateliers ludiques, de décou-

vrir cinq jardins à thème et de s'évader sur les cing continents. Des activités de ple in air dans le infos MADIÈRE Bureau de poste. Le bureau de poste d'ESCOSSE est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à

11h00. Pour d'autres informations, vous pou-

En raison des congés d'été, le secrétariat de

la mairie sera fermé les 12 et 19 août pro-

vez appeler le 05.34.01.75.87.

Secrétariat de mairie

contacts et infos au 06.19.67.62.50 ou par courriel: jerome.pebay@gmail.com Communication : par souci d'économie et

dront directement.

Infos pratiques Réseau «eau potable» La loi «NOTRE» de 2015, prévoit le transfert obligatoire de la compétence «eau potable» aux

Communautés de Communes à compter du 1er

janvier 2020. Les différentes associations d'élus,

notamment l'«Association des Maires de France»,

ont manifesté le désir que cette loi soit assouplie,

considérant à juste titre, que les Syndicats qui gèrent

actuellement la compétence «eau potable» étaient,

de par la proximité avec les citoyens, de la connais-

le souhaitent de s'opposer au transfert de cette compétence, dès lors que 25% des communes membres

lité de la gestion de l'incinération des végétaux secs et verts sur pieds ou issus de coupe et de tonte. En résumé, le brûlage des déchets verts des particu-

liers et des collectivités à l'air libre est strictement

interdit. Les textes rappellent que l'élimination des

déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé:

chain.

Nouvelle démarche pour les Cartes

sance de leurterritoire et de leurs besoins, les mieux placés pour exercer cette compétence. La loi du 3 août 2018, permet, désormais, aux communes qui

de la Communauté de Communes représentants au moins 20 % de la population y sont favorables. Le Conseil Municipal s'est prononcé pour que le

«S.I.V.O.M. du Terrefort» garde la compétence «eau potable», considérant, comme la grande majorité des communes de notre secteur, membres du S.I.V.O.M du Terrefort, qu'une gestion de proximité était souvent préférable à une gestion trop lointaine. Révision du P.L.U. Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour mise en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège (S.C.O.T.), et suite à l'appel d'offres réalisé courant mars et avril, un cabinet d'études spécialisé en urbanisme a été retenue. La révision de notre document d'urbanisme communal pourra débuter courant juillet prochain, pour se conclure avec l'approbation définitive au printemps 2021. Vous serez tenus informés des différentes étapes et des dates de consultation en mairie des documents relatifs à cette révision. Incinération des végétaux (rappel) Désormais, c'est le ministère de la Santé et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabi-

MADIÈRE

Communauté de Communes «Opérations façades», rénovation de l'habitat A la demande de plusieurs maires «ru-

broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe. Le calendrier des brûlages et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant : 1) Interdiction totale de brûlage du 1er juillet au 15 2) Du 1er janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec dédaration préalable en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.

3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, déda-

Merci de respecter ces prescriptions pour des rai-

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se

faire recenser obligatoirement dès l'âge de 16 ans

en se présentant à la mairie munis d'une pièce

ment, et nécessaire ensuite pour se présenter à

ration et soumis à autorisation.

sons de sécurité et le bien être de tous

Recensement militaire (rappel)

d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. Un document officiel leur sera délivré à cet effet, attestant du recense-

certains examens

Boîtes aux lettres

Selon les vœux des services de la Poste, nous vous demandons de bien vouloir inscrire sur vos boîtes aux lettres, le ou les noms et prénoms des résidents en gros caractères et lisibles (ainsi que le numéro pour ceux qui résident dans les lotissements), afin que les agents chargés de la distribution du courrier puissent accomplir leur mission avec efficacité

Nationales d'Identité Depuis le 07 mars 2017, l'établissement de la pre-

à fournir reste inchangée.

téléphoniques

mière carte nationale d'identité et la demande de renouvellement de C.N.I. arrivées à échéance (leur durée étant de 10 ans pour les mineurs et de 15 ans pour les majeurs pour les C.N.I . établies après le 02 janvier 2004), sont désormais traitées uniquement par le chef de canton. Pour notre secteur, c'est la mairie de Pamiers qui est désormais habilitée à recevoir des demandes d'établis-

sement et de renouvellement. Afin d'éviter une

attente parfois longue au guichet, la mairie de

Pamiers demande aux personnes concernées de

prendre rendez-vous avant tout déplacement, en

appelant le 05 61 60 95 49. La liste des documents

VEOLIA eau changement de coordonnées

téléphoniques. Appeler désormais le

05 67 16 03 80: uniquement pour les coupures

d'eau avant compteur. Nous rappelons également

que les demandes de nouveaux raccordements

au réseau, pose de compteur, changement de

nom sur les factures et tout autre modification

N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU

05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Rappel de quelques coordonnées

PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits. Gendarmerie Nationale de Pamiers :

doivent être effectuées en mairie

SMECTOM 05 61 68 02 02

Le Maire:

Personnel: 05 61 67 12 93 Portable: 06 67 19 89 96 Mairie: 05 61 67 14 50 Site internet : www.madiere.fr

buées pour la rénovation des façades et

de l'habitat. Pour cela, à partir de fin juin,

Page 4

et précision.

Vinaigre, Gouzes, Le Bayle, Jouandou, raux», la Communauté de Communes se propose, pour les communes qui le sou-

haitent, d'élargir le périmètre de «l'opération façade» aux hameaux composés

non plus uniquement le «bourg centre», c'est à dire le village. Le Conseil Municipal **Associations** Comité des fêtes

d'au moins 3 habitations anciennes et

Les Houstesses, La Vaquerie, Counillas et Castans, en plus du village. A ce titre, le service «habitat-logement», de la Communauté de Communes renseigne gratuitement, tous les propriétaires qui souhaitent connaître les modalités d'obtention d'aides et de subventions attri-

de MADIÈRE a décidé d'inclure dans ce

nouveau périmètre, les hameaux: Le

au 06 87 99 28 67.



siaste. Des scènes bien choisies pour le plaisir d'une assistance qui n'a pas été avare de rires et d'applaudissements.

Soirée théâtre du 10 mai

réussie grâce aux « Baladins

d'Enrouge ». Une troupe dy-

namique et un public enthou-

et avant le début des travaux, vous devez prendre rendez-vous avec M. Frédéric COIFFARD, technicien qui reçoit le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30. Le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h00. Téléphoner au 05 34 01 21 73 ou Bien vivre à Madière



Etat civil

après la restitution des cendres à la famille par la faculté de médecine de Montpellier.